

REGARD DE L'ASSOCIATION LIANE SUR LE LINKY

Qu'est ce que le réseau Linky ?

- C'est 35 millions de compteurs. Le Linky n'est pas un simple compteur électrique, c'est un véritable ordinateur connecté communicant via le CPL (courant porteur en ligne).
- C'est 700 000 concentrateurs. Ils sont installés dans les transformateurs et/ou sur les poteaux et permettent de remonter les informations entre le Linky et le centre de traitement d'ENEDIS via le réseau GSM.
- Ce sont des centres de traitement d'Enedis qui centralisent les données qui pourront ensuite être envoyées aux data centers en vue de leur exploitation.

Ce nouveau réseau est-il un véritable progrès pour les usagers et la planète ? Permet -il d'avancer pour la transition énergétique ?

Pourquoi dire non au Linky ?

→ **Gaspillage écologique :**

- Nos compteurs actuels durent 60 ans, le Linky durera au mieux 15 ans.
- 35 millions de compteurs fonctionnels vont être remplacés par le Linky et engendrer un gâchis de matières premières de 45 000 tonnes.
- De nouvelles dépenses énergétiques vont être engendrées pour relever et effectuer le stockage des données dans des data centers très énergivores .

→ **Dépense économique :**

- La dépense est estimée à plus de 5 milliards d'euros. La Cour des Comptes a estimé le coût à environ 130 € / Linky, que les usagers paieront de façon échelonnée une fois le déploiement effectué. Il n'est donc pas gratuit.
- Les factures d'électricité vont augmenter car le comptage est différent (comptage de la puissance apparente en kVA)
- Le Linky disjoncte plus facilement qu'un compteur classique et donc si votre abonnement est limité, il vous obligera à prendre un abonnement d'une puissance supérieure et donc plus cher.

→ **Problèmes sur la santé:**

- Cela fait maintenant plus d'un siècle que l'homme introduit dans la nature des ondes électromagnétiques artificielles avec des nuisances observées incontestables.
- Aucune étude sanitaire sérieuse et indépendante n'a été réalisée pour connaître l'impact du Linky sur la santé.
- Le bon sens et le principe de précaution demandent de se préoccuper des effets sanitaires avant d'imposer de nouvelles technologies sur le marché.
- L'OMS a classé potentiellement cancérigènes les champs magnétiques de basses fréquences en 2001 et les champs électromagnétiques des radiofréquences en 2011.
- Le tribunal de grande instance de Foix interdit la pose du Linky chez des personnes Electro-hypersensibles.

→ **Problèmes sur la vie privée :**

- Vidéosurveillance, reconnaissance faciale, traçage sur internet, géolocalisation... la vie privée est fortement attaquée. Le Linky est conçu pour devenir un véritable cheval de Troie dans les foyers afin de collecter des données au service des industriels.
- Le cryptage des données du Linky ne protège en rien les risques de piratage et rend l'utilisateur vulnérable à l'espionnage et à la spoliation.
- Ce n'est pas parce que nous avons affaire à un service public que nos données ne seront pas exploitées. EDF est partenaire d'Onzo, l'entreprise leader du big data.

Derrière la transition énergétique avancée avec le Linky, n'y a t il pas surtout une opportunité économique pour Enedis sur l'un des marchés les plus lucratifs qu'est le big data ?

→ **Problèmes sur la sécurité :**

- Le Linky a déjà provoqué plusieurs incendies et des pannes à gogo (réseau domotique planté, cartes électroniques endommagées, téléphones et ordinateurs hors service)
- Le directeur territorial d'Enedis, M. de Boutray reconnaît que les documents d'homologation à la norme NF n'existent pas pour le Linky
- La société EDF Assurances n'étant pas un assureur de dommages, les frais liés aux dysfonctionnements du Linky sont à la charge des usagers.

Le Linky, un choix qui nous concerne tous :

L'installation des compteurs Linky n'est pas obligatoire. Les locataires ou propriétaires ont le droit de refuser . Le président d'EDF Philippe Monloubou l'a dit clairement en Février 2016 à l'Assemblée Nationale et plusieurs hauts responsables l'ont affirmé également.

Plus de 900 communes, 8000 plaignants, 800 collectifs et des avocats font front ensemble pour voir respecter le choix de refuser le Linky et éviter une catastrophe annoncée.

La directive européenne du 13 juillet 2009 est indicative et n'oblige pas les Etats membres à déployer les compteurs intelligents sur leur territoire. Plusieurs pays européens tels l'Allemagne et le Portugal (meilleur élève d'Europe en matière de transition énergétique) ont refusé ou aménagé le déploiement.

Pour aller plus loin : www.linky-non-merci.info